

ANNEXE 2

Extrait de la séance du Comité de Salut public du 19 décembre 1793

« Séance du 29 frimaire an II.

« Présents : Barère, Robespierre, C.-A. Prieur, Carnot, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois.

« [...] 10. Le Comité de salut public arrête :

« [...] 2° Que Gaston et Fabre⁴⁴ se rendront dans le département du Mont-Blanc, près l'armée des Alpes, en qualité de représentants du peuple ; [...] »

Extrait de la nomination de Gaston par la Convention nationale du 22 décembre 1793

« Convention nationale, séance du 2 nivôse an II.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète :

« [...] Art. 2. Fabre et Gaston, déjà nommés représentants du peuple près les armées, se rendront près l'armée des Alpes. [...] »